

COMPTE RENDU SIMPLIFIE de la REUNION DU 03/09/24

Création d' un emploi saisonnier à l' occasion du comice

La commune organise le comice agricole les 7 et 8 septembre. Pour assurer la sécurité, il y a lieu de créer 2 emplois saisonniers à temps non complet.

Par conséquent, après délibération, le Conseil municipal décide de créer deux emplois d' adjoint technique contractuel du vendredi 6 au lundi 9 septembre. Il mandate Monsieur le Maire pour recruter les deux agents et signer tous les documents nécessaires.

Revalorisation des tarifs repas de la cantine pour l' année scolaire 2024 - 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l' avenant reçu du prestataire qui fournit les repas de la cantine.

Pour limiter l' impact sur le budget de la commune, après consultation de la commission, il propose d' ajuster les tarifs comme suit :

Enfant : de 3,85 euros à 4,00 euros

Adulte : de 6,75 euros à 7,00 euros

Personne extérieure : de 7,80 euros à 8,00 euros

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces nouveaux tarifs.